

PROCÈS PHILIPPE MANIER/HATEGEKIMANA Cour d'Assises de Paris

Compte-rendu des audiences du Lundi 18 novembre 2024

Compte-rendu N°4 / Jour 11

Par Grace Kidinda

Présentation des principales questions discutées lors des audience et des témoins qui ont participés aux débats :

Questions discutées :

1. *La barrière AKAZU K'AMAZI, présence ou non de l'accusé et son rôle*
2. *Le rôle joué par la gendarmerie lors des massacres*
3. *La réunion organisée au stade de NYANZA*

Témoins auditionnés :

1. **M. Jean-Baptiste MUHIRWA** : Né en 1950, Agriculteur, vivant à NYANZA
Cité par les parties civiles
Entendu en visio-conférence depuis le Rwanda
Condamné par une juridiction Gacaca à 13 ans de prison pour avoir tenu une barrière à RWESERO.
2. **M. Nathaniel NTIGURIRWA** : Né en 1979, Maçon, vivant à NYANZA
Cité par l'avocat général
Entendu en visio-conférence depuis le Rwanda
Condamné à 1 an et demi de prison pour avoir participé aux attaques dans sa cellule, en ayant été aux barrières et tué des Tutsis
3. **Mme Sabine UWASE** : Née en 1977, Avocate au barreau du Rwanda,
Cité par les parties civiles
Entendue en présentiel
4. **Mme Yvette NIYONTEZE** : Née en 1984 à NYANZA
Citée par les parties civiles
Entendue en présentiel
5. **M. MUNSI (NZAPFAKUMUNSI avant sa naturalisation française)** : Né en 1953, retraité, vivant à Épinay-sous-Sénart
Entendu en présentiel

6. Interrogatoire de l'accusé, Philippe HATEGEKEMINA

Lecture des auditionnés absents :

1. *Élie MUSHYOPSI*
 2. *Jotam KAMONYO*
 3. *Emmanuel KAMUNGA*
 4. *Emmanuel RUBAGUNYA*
 5. *Calixte MUNYANGENYO*
-

Comment connaissez-vous l'accusé ?

M. MUHIRWA :

Je connaissais l'accusé en sa qualité d'adjudant-chef de la gendarmerie de NYANZA où BIRIKUNZIRA était le capitaine. Les deux étaient connus et souvent cités par les gens. Je le connaissais également, en raison de son rôle dans l'attribution des permis de conduire.

M. NTIGURIRWA :

Je connaissais l'accusé car j'étais élève à NYANZA. Quand je rentrais de l'école, je croisais les gendarmes qui patrouillaient et mes collègues pointaient BIGUMA.

Question sur la barrière AKAZU K'AMAZI : Étiez-vous à la barrière AKAZU K'AMAZI ? Si oui, pour quelle durée ? Qu'est-ce qui s'y est passé ? Comment c'était organisé ?

M. MUHIRWA :

J'ai été appelé à cette barrière le 25 avril et j'y suis resté 4 jours.

À la barrière, on demandait les pièces d'identité afin de distinguer les Tutsis des Hutus. Ces derniers passaient tranquillement, pendant que les Tutsis étaient arrêtés à la barrière.

Cependant, à mon arrivée, les Tutsis ne passaient plus par là parce qu'ils avaient compris qu'ils étaient arrêtés à cette barrière. On m'a dit que la barrière a été érigée par BIGUMA le 24 avril et le responsable était Straton RUDAHUNGA. Les gendarmes restaient constamment à la barrière, mais ils se déplaçaient pour se restaurer et portaient quelques fois, avec des civils, à la recherche des Tutsis.

Avez-vous l'accusé à la barrière AKAZU K'AMAZI ? Quel était son rôle ? Qui d'autre y était ?

M. MUHIRWA :

J'ai vu BIGUMA à la barrière. Il se chargeait de la rotation des gendarmes au niveau de la barrière quand ils portaient se restaurer. Il y était uniquement pour le contrôle et pour donner les ordres. C'est lui qui avait donné l'ordre de massacrer les Tutsis capturés à cette barrière.

D'autres Hutus que je me souviens avoir vus à la barrière : RUDAHUNGA, MUSHITSI, KABERA.

Où étaient enfermés les Tutsis ? Combien étaient-ils ? quelle était leur typologie ?

M. MUHIRWA :

Ils étaient enfermés dans la maison, à côté de la barrière, celle de Boniface CYUMBATI. Ils étaient environ une vingtaine. C'étaient des hommes, des femmes, des vieillards et des enfants. Sur ordre de BIGUMA, nous les avons conduits quelque part où nous les avons assassinés. Il y avait un gendarme avec nous qui utilisait la crosse de son arme pour les frapper. Ceux d'entre nous qui n'avaient pas d'armes, les ont tués à coup des bâtons. BIGUMA n'était pas là lors de ce massacre.

Avez-vous eu part à la réunion organisée au stade de NYANZA au cours de laquelle était conviée la population, qu'est-ce qui s'y est passé ?

M. NTIGURIRWA :

Je n'ai pas assisté à cette réunion. C'est Ildefonse KAREGE, militaire et chef des Interahamwe, qui y a assisté. Moi, j'étais son escorte et chemin faisant, il m'en parlait. Il m'a dit que Augustin NDINDILIYAMANA, BIRIKUNZIRA et BIGUMA avaient ordonné que les Tutsis soient tués. Par la suite, BIGUMA avait donné à KAREGE une arme. Lorsque BIGUMA était venu à la barrière de KAVUNGU GAHONDO, KAREGE nous a dit qu'il lui avait remis une Kalachnikov. Je ne l'ai pas vu directement puisque BIGUMA était resté dans sa voiture.

Lecture de quelques auditions écrites en réponse à ces questions :

Le président précise que la lecture de ces auditions est nécessaire afin de donner à la Cour et aux jurés notamment, connaissance de l'ensemble du dossier.

Élie MUSHYOPSI, entendu en 2017 :

J'étais à la barrière AKAZU K'AMAZI à RWESERO pendant 2 jours. Le gendarme CÉSAR restait à la barrière, pendant que KABERA et RUDAHUNGA partaient et y ramenaient des Tutsis. L'accusé était connu comme un haut gradé qui venait donner des ordres à la barrière. Il ne sortait pas de son véhicule, ce sont les gendarmes qui s'en rapprochaient pour discuter avec lui. Une fois, BIGUMA nous a mis en garde et nous a dit qu'il venait de tuer des gens à GISEKE.

Jotam KAMONYO :

Au sujet de BIGUMA, j'ai entendu dire qu'il avait mobilisé la population pour tuer, qu'il contrôlait les barrières pour s'assurer que toutes les attaques étaient bien menées. Il était également impliqué dans l'attaque à GISEKE.

J'ai participé à la réunion au stade de NYANZA, en date du 22 avril, au cours de laquelle BIRIKUNZIRA tenait un discours compris comme un appel aux massacres de Tutsis.

S'agissant de BIGUMA, je l'avais vu circuler avec d'autres gendarmes en voiture, entre le 25 avril et le 11 mai, sur les barrières et donner des ordres pour mener des attaques.

Emmanuel KAMUNGA, entendu par le TPIR :

BIGUMA travaillait en étroite collaboration avec BIRIKUNZIRA et était très actif. Je l'avais vu, depuis ma cachette, se déplacer avec un mortier 60.

Emmanuel RUBAGUNYA, témoin du CPR :

À RWESERO, c'est BIGUMA qui dirigeait les attaques. Je le connaissais sous le nom de NDAGITAMA. Je l'avais vu le 24 avril au bord d'un véhicule avec son chauffeur, et le bourgmestre se trouvait dans la cabine. Ils l'ont fait descendre et BIGUMA l'a fusillé. On m'a rapporté par la suite que c'est lui qui avait tué ma femme. La barrière de MIRAMBI à RWESERO a été érigée par BIGUMA et un autre gendarme. Les Tutsis y étaient arrêtés pour être assassinés dans la maison de SIMUGONWA. Environ 30 tués.

Calixte MUNYANGENYO :

Un militaire répondant au nom de BARAHIRA avait érigé une barrière et y avait placé des gendarmes pour surveillance dont RUDAHUNGA, MUSHITSI, KABERA entre autres. L'ordre était de tuer les Tutsis qui passaient par là, et en l'absence d'armes, on les tuait avec des machettes. Je ne connaissais pas l'accusé, j'ai entendu parler de lui dans les Gacaca.

Quel rôle a joué la gendarmerie lors de ces massacres ?

Témoignages des parties civiles :

Sabine UWASE, née en 1977, avocate au barreau du Rwanda :

La gendarmerie, les militaires et d'autres autorités avaient promis à la population qu'ils allaient assurer leur sécurité et qu'il n'y aurait pas des problèmes. Ça n'a pas été le cas. Au courant de la soirée du 21 avril, les miliciens et un groupe des militaires avaient fait une réunion avec la gendarmerie pour organiser les massacres des Tutsis. C'est le 22 avril que tout a basculé. Papa nous a dit que tout avait changé et qu'il ne fallait pas rester à la maison. On s'était séparé pour assurer la survie d'un grand nombre d'entre nous.

Nous avons été capturés et emmenés à la gendarmerie. Chaque jour, ils venaient prendre des groupes de gens parmi nous pour les tuer. Un policier à qui j'avais demandé de l'eau m'a cachée et m'a secourue. Ainsi, si ce simple policier a pu me sauver alors, l'accusé, BIGUMA, en sa qualité de gendarme, aurait pu faire de même.

Yvette NYONTEZE, née en 1984 à NYANZA :

Nous étions surpris de voir les gendarmes perquisitionnés les domiciles des Tutsis. Ils étaient à la recherche des « INKOTANYI et des INYENZI ». Nous avons ainsi vécu dans la peur jusqu'au génocide. Avant le génocide, dans les années 1992-1993, des meetings politiques dirigés par des militaires et des gendarmes incitaient déjà à la haine ethnique. Après la chute de l'avion du président, les massacres ont commencé notamment du côté de Kigali. À NYANZA, c'était à partir du 20 avril. À l'instar du 1^{er} témoignage, on se dispersait pour maximiser les chances de survie de membres d'une même famille. J'étais confiée à une famille dont le père était militaire. Il avait dit qu'il me tuerait lui-même. Quand les renforts sont arrivés à GIHITSI, il était question de tuer tous les Tutsis. On m'a caché dans le sous-plafond de la maison, de telle sorte que j'avais une vue d'en bas. L'attaque était dirigée par des gendarmes munis des fusils et des Interahamwe munis des machettes et des gourdins. C'est alors que j'ai entendu parler de BIGUMA. Je l'avais vu lors de l'attaque de la colline où je m'étais réfugiée, mais je n'avais pas retenu son visage.

Jean-Marie MUNSI, 71 ans, retraité :

Dire que toute la gendarmerie était impliquée dans le génocide c'est faux. Dans la gendarmerie nationale rwandaise, il y avait beaucoup qui étaient mariés aux Tutsis et il y avait même des Tutsis dans la gendarmerie. La gendarmerie a probablement donné des ordres pour assurer la sécurité des populations. C'était le cas à CYANGUGU. Néanmoins, il y avait quelques gendarmes égarés, rebelles, des cas isolés qui ont participé au génocide.

S'agissant des ordres donnés aux gendarmes à l'intérieur du pays et des témoignages affirmant que la gendarmerie aurait incité et participé au génocide à NYANZA, je n'en sais rien puisque je n'y étais pas, étant mobilisé au front lors de la guerre de 1994.

S'agissant de ma procédure de naturalisation française, je n'ai pas caché ma qualité d'ancien gendarme auprès des autorités française. Cela ne m'a pas empêché d'obtenir la nationalité. J'ai dû, tout de même, franciser mon nom car c'était trop long et trop difficile à prononcer en France.

Commentaires de la défense :

La défense met en avant quelques confusions dans le témoignage de M. MUHIRWA et les peines réduites prononcées par les Gacaca.

Elle remet en question la crédibilité du témoignage quant à la réunion au stade de NYANZA car, M. NTIGURIRWA dit ne pas y avoir assisté mais apporte beaucoup des détails !

Par ailleurs, il déclare avoir vu l'accusé mais est incapable de le décrire physiquement.

Cela vaut aussi pour le témoignage de M. KAMONYO qui change de version par rapport à son audition auprès du CPCR. En effet, il avait confirmé, auparavant, n'avoir jamais vu BIGUMA et qu'il était en prison du 11 au 31 mai. Or, il vient de nous confirmer l'avoir vu.

Certains d'entre eux parlent des faits qu'on leur a rapporté sans y avoir assisté directement.

Par ailleurs, désigner BIGUMA comme la personne qui avait mené l'attaque de la colline est très douteuse. En effet, Mme NIYONTEZE dit qu'elle était malade, fatiguée et n'avait que 10 ans, alors comment peut-elle affirmer cela. En tout état de cause, BIGUMA n'est pas poursuivi pour ces faits.

Commentaires des parties civiles :

M. MUHIRWA a des problèmes de mémoire depuis qu'il a vieilli, raison pour laquelle, 25 ans après le génocide, il n'a pas pu reconnaître BIGUMA sur une photo. Toutefois, les faits concordent parfaitement avec les autres témoignages.

M. NTIGURIRWA a raconté les faits tels qu'ils lui ont été rapportés par KAREGE.

M. RUBAGUNYA a, certes, connu l'accusé sous le nom de NDAGITAMA, mais il a su l'identifier sur une photo.

Commentaires des avocats généraux :

En période de crise, il ne serait pas étonnant que les fonctions de la gendarmerie aient été détournées de leur objectif premier, à savoir, la sécurité de la population.

Réaction de l'accusé par rapport aux propos des témoins :

Je n'ai jamais porté le nom de NDAGITAMA.

Je ne suis pas allé au stade de NYANZA et je n'y ai pas tenu de discours et encore moins, distribué des armes aux civils.

Je pense que les témoins à charge sont sous pression. Ils sont facilement retrouvés alors que ceux qui peuvent témoigner à ma décharge, c'est comme s'ils n'existaient pas.

Les témoins à charge essaient à tout prix d'enfoncer le clou. C'est comme si on leur a dit qu'il fallait apporter plus de précisions pour m'enfoncer. Probablement sur ordre des autorités rwandaises.

S'agissant des déclarations de KAMONYO, je n'ai jamais circulé en voiture pour aller contrôler les barrières. Elles étaient érigées sur ordre du Commandant d'unités.

S'agissant des déclarations de KAMUNGA, elles prouvent que les témoins sont en mission contre moi, est-ce qu'ils pensent vraiment ce qu'ils disent ?

S'agissant des déclarations de Sabine UWASE, je ne saurai commenter cela, il n'y a aucune vérité dans ses dires. De même qu'Yvette NIYONTEZE, ce n'est pas crédible.

Pour finir, j'ai caché mon statut de militaire lors de ma démarche de naturalisation française, car on m'avait dit que ça rendrait la démarche plus difficile.

Précision du président s'agissant des témoins à décharge :

La Cour a bien la liste des témoins à décharge qui lui a été présentée, sauf celui dont la défense n'a pas donné d'adresse et qu'on n'a conséquemment pas pu retrouver : Emmanuel HABIMANA.